

PROGRAMME DE SOUTIEN
À L'EXCELLENCE
SPORTIVE ET CULTURELLE



L'ASSOMPTION
Ville de culture et de patrimoine

VILLE DE L'ASSOMPTION

AVRIL 2009

Objectif général du programme

La Ville de L'Assomption veut, par ce programme, reconnaître, encourager et soutenir la motivation des jeunes assomptionnistes qui se démarquent par leur travail et leurs efforts soutenus dans des disciplines culturelles ou sportives, provinciales, nationales ou internationales. Le programme est doté de bourses à l'intention des jeunes assomptionnistes qui démontrent du talent et des performances exceptionnelles dans la pratique de leur discipline.

Objectifs spécifiques

1. Que la politique serve à définir les modalités, les critères et les principes de distribution des bourses.
2. Que ces bourses aient pour but de reconnaître l'excellence.
3. Que les profits générés par le tournoi de golf soient distribués à l'excellence culturelle et sportive de la Ville de L'Assomption.
4. Que cette politique devienne un outil qui permettra aux membres du comité de sélection de traiter les demandes de bourse une fois par année.

Définition « Excellence sportive»

Une personne considérée comme étant la plus performante dans la pratique de sa discipline.

Définition « relève culturelle»

Une personne pratiquant toute forme d'Art en considérant la possibilité d'y faire carrière. Personne considérant d'orienter sa formation en fonction de son domaine artistique.

Mode de fonctionnement

- La Ville de L'Assomption se dotera d'un comité d'étude des dossiers qui verra à la sélection et à la distribution des bourses. Ce comité sera composé de deux membres provenant de la Commission de la culture et du patrimoine, de deux membres de la Commission des loisirs et des deux coordonnateurs en sport et en culture du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. Dans l'éventualité où il y aurait un grand nombre de demande, il y aurait la possibilité de créer 2 comités de sélection différents. Dans ce cas, La commission consultative de la culture et du patrimoine s'occuperait des bourses culturelles et la Commission des loisir, des bourses sportives.
- Les sommes distribuées proviendront des profits du tournoi de golf de la Ville de L'Assomption et de la Chambre de Commerce de L'Assomption qui a lieu une fois l'an, et le total des bourses remises annuellement ne pourra excéder les profits accumulés.

- Les profits non distribués dans l'année courante seront réservés pour les années suivantes.
- La Ville de L'Assomption distribuera des bourses à l'excellence **une fois l'an**.
- La liste des **candidats boursiers** sera transmise aux médias par voie de communiqué.
- Les bourses seront remises dans le cadre d'un **événement public** afin de donner de la visibilité aux récipiendaires.

Critères et exigences

1. Être résidant (e) de L'Assomption (une preuve de résidence à fournir)
2. Être âgé (e) de moins de 21 ans, sauf pour des performances internationales (maximum 30 ans).
3. Démontrer sa participation à des activités d'envergure régionale (culture seulement), provinciale, nationale ou internationale (résultats, notes obtenues, diplômes, attestation, etc.)
4. Pour le secteur culturel, réaliser des performances dans votre domaine et/ou être en formation et/ou vous destiner vers une carrière artistique.
5. Présenter des résultats de compétitions ou de performances qui ont fait l'objet d'un processus de sélection.
6. Présenter un calendrier des manifestations auxquelles le (la) candidat (e) compte participer au cours de l'année qui suit la demande.
7. Compléter un formulaire d'inscription et fournir les documents requis.
8. Déposer sa candidature dans les délais prescrits.

Restrictions

- Les subventions octroyées ne seront pas récurrentes. Le (la) candidat (e) devra renouveler sa demande chaque année.

Niveau de performance

Performance régionale (secteur culturel seulement):

Diffusion au niveau local ou régional. Les participants suivent des formations spécialisées dans le but de développer leur Art. Les participants ne pratiquent pas seulement leur médium dans un but récréatif.

Performance provinciale :

Compétition ou prestation dont les participants proviennent de plusieurs régions du Québec. Les candidats ont fait l'objet d'une sélection régionale ou d'un comité de

sélection. Les participants doivent sortir de la municipalité pour suivre une formation reliée à leur domaine artistique ou ils ont reçu au moins 3 cachets.

Performance nationale :

Compétition ou prestation dont les participants proviennent de plusieurs provinces canadiennes. Les candidats ont fait l'objet d'une sélection provinciale ou d'un comité de sélection. Les participants suivent une formation au niveau collégiale reliée à leur domaine artistique.

Performance internationale :

Compétition ou prestation dont les participants proviennent de plusieurs pays. Les candidats ont fait l'objet d'une sélection nationale ou d'un comité de sélection. Les participants suivent une formation au niveau universitaire reliée à leur domaine artistique.

Bourses

Performance régionale (culture)	Montant maximum de	200 \$
Performance provinciale	Montant maximum de	400 \$
Performance nationale	Montant maximum de	600 \$
Performance internationale	Montant maximum de	1 000 \$

- Advenant qu'une année, le montant des surplus des tournois de golf soit inférieur à la demande, des proportions seront réalisées par les membres du comité de sélection au montant maximum de chacune des catégories. De cette façon, les gens qui répondront aux différents critères de sélection, ne seront pas pénalisés à l'obtention d'une bourse d'excellence.

BOURSE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE SPORTIVE ET CULTURELLE

IDENTIFICATION :

NOM : _____

PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

VILLE ET CODE POSTAL _____

TÉLÉPHONE : _____

DATE DE NAISSANCE _____

* Joindre une preuve de résidence

DOMAINE : Culturel : Sportif :

DISCIPLINE : _____

NIVEAU : Régional : Provincial : National : International :

ÉVÉNEMENT : (le plus haut niveau de participation)

Nom : _____ Date : _____

Lieu : _____

Je pratique cette discipline depuis : _____ (année)

Fournir les documents suivants :

- Curriculum vitae (maximum une page);
- Présenter la liste des événements auxquels vous avez participé au cours des 12 derniers mois (annexer les feuilles de résultats);
- Présenter votre programme pour les douze prochains mois. (maximum une page);
- Déposer une vidéo ou un enregistrement d'une de vos performances, il vous sera retourné (facultatif).
- Pour le secteur culturel vous devez aussi fournir les documents suivant :
 - Démarche artistique (maximum une page)
 - Objectif de formation et de carrière

Signature : _____

Signature des parents : _____

Reçu le _____